

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur André VITAL**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/181530  
Réf DMS : 2043-0034/10/2007-107PU  
Réf CRMS : AVL/KD/BXL-3.3/s.413  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Parc de Laeken – Avenue des Trembles / Kattenberg.  
Abattage de 20 arbres.

**Avis conforme** (*Dossier traité par Mme C. Defosse – DU et M. B. Galand - DMS*)

En réponse à votre lettre du 7 mai 2007, en référence, reçue le 9 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 mai 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

Le projet de restauration dont le site classé du Kattenberg avait fait l'objet en 2002 et qui incluait déjà l'abattage d'une dizaine de hêtres, avait reçu un avis défavorable de la CRMS (voir avis émis en séance du 9/01/2002). Le dossier soumis à présent à la Commission par Bruxelles-Environnement ne porte plus sur le réaménagement du site, mais uniquement sur l'abattage d'une vingtaine d'arbres jugés dangereux pour le public qui fréquente les environs immédiats.

En effet, le site proprement dit étant clôturé et interdit d'accès, il s'agit surtout d'arbres en mauvais état ou mal conformés. Certains sont localisés en lisière, d'autres dans le massif boisé mais d'une hauteur telle qu'ils menacent les chemins périphériques en cas de chute.

#### **Remarques préliminaires**

Indépendamment de la gestion du peuplement ligneux, le site du Kattenberg mérite assurément une restauration. Il conviendrait toutefois de résoudre d'abord le problème de la pullulation des lapins qui sont probablement à l'origine de la dégradation du sous-bois forestier, de l'érosion des pentes fortes et du risque de déstabilisation des grands arbres lié au réseau de terriers qui mine le sol.

D'autre part, il conviendrait de remettre en état des structures anciennes encore perceptibles, vestiges d'un aménagement paysager avec sentiers à flanc de coteaux et enrochements en grès d'Aerschot, ainsi que la zone humide actuellement encombrée de déchets et à sec pendant la majeure partie de l'année.

### **Abattages**

La liste des arbres proposés à l'abattage, âgés de 60 à 90 ans, comporte 17 hêtres (n° 1 à 13, 15 et 18 à 20), 1 érable plane, 1 platane et 1 robinier faux-acacia. Toutefois, les hêtres n° 7, 8 et 20 (et non 15 !) ont été, d'après le demandeur, renversés par la tempête de janvier 2007 et font l'objet d'une demande de régularisation, tandis que le n° 12 est mort sur pied.

La demande d'abattage ne porte donc en réalité que sur 16 arbres dont 13 hêtres.

L'examen individuel de chacun des 16 arbres encore sur pied et vivants a été effectué le 21 mai dernier par le représentant de la CRMS et de la DMS. Il en est ressorti les propositions suivantes :

**- sont proposés à l'abattage les arbres n°s 2, 4, 5, 6, 11, 14, 15, 16, 17, soit 9 arbres, dont 6 hêtres, 1 érable plane, 1 platane et 1 robinier faux-acacia.**

L'ensemble de ces arbres souffrent soit, en ce qui concerne les hêtres, de dépérissement marqué par une proportion appréciable de bois mort dans la couronne et un éclaircissement prononcé du feuillage, soit d'une inclinaison du tronc qui les rend menaçants pour la périphérie du site boisé, soit encore de difformité liée à la concurrence interspécifique.

***Comme la DMS, la CRMS estime, en l'état actuel du site, qu'aucune replantation n'est nécessaire vu la densité actuelle du peuplement. Une réflexion plus approfondie par rapport au problème des lapins, de la sécurisation du site, et des replantations en général doit être envisagée par les différentes instances concernées.***

**- sont proposés au maintien, avec un contrôle annuel les hêtres n°s 1, 3, 9, 10, 13, 18 et 19, soit 7 arbres.**

La proposition de conservation repose en général sur la bonne densité du feuillage, malgré la présence de quelques branches mortes dépassant de la cime, de la rectitude du tronc et de l'absence de tout autre signe extérieur de mauvaise santé ; c'est le cas en particulier des n°s 1, 3, 9, 10 et 18.

En ce qui concerne le n° 13 qui montre un feuillage bien fourni, un tronc très droit, mais une couronne assez déjetée, en surplomb du chemin périphérique, la CRMS suggère son maintien avec surveillance en raison de la dimension de l'arbre qui, avec son 1,20 m de diamètre, est un des plus gros sujets du peuplement.

Quant au n° 19, il ne montre d'autres affections que son feuillage éclairci et une proportion un peu plus élevée de bois mort dans la couronne, alors qu'il est bien droit et situé dans le massif à une distance de 25-30 m de la lisère.

***La CRMS demande que ces deux derniers sujets (n°s 13 et 19) fassent l'objet d'une analyse approfondie.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. B. Galand).